



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Dans le cadre de la journée mondiale de la prévention du suicide et de son dispositif Vigilans, le centre de prévention du suicide du Vinatier organise un concours photo.

Vigilans est un dispositif qui veille à briser l'isolement et à éviter la réitération suicidaire au moyen de recontacte téléphonique et d'envoi de cartes postales.

Toute personne au sein du Vinatier est libre d'y participer : Usager.ère, professionnel.le, proche aidant.e.

Pour participer, les candidats devront envoyer **1 photographie** en format numérique uniquement et pouvant illustrer une carte postale à l'attention d'une personne en à l'adresse: **vigilans@ch-le-vinatier.fr**, entre le 22 juillet et le 5 septembre 2020.

Aucun cliché transmis par mail après le 5 septembre à minuit ne pourra être retenu.

Attention :

- Aucune personne reconnaissable ne doit apparaître sur la photographie présentée au concours ;
- Aucune photographie représentant une personne reconnaissable ne sera prise en compte.

Les meilleures photos seront présélectionnées par un jury composé de professionnels du Vinatier et ensuite élues par toutes les personnes présentes le 10 septembre 2020 devant le bureau des entrées (bât. 308).

5 photos : la plus esthétique, la plus créative, la plus touchante, une à l'attention des jeunes et le coup de coeur du jury. Les gagnant.es auront la chance de voir figurer leur photo sur les prochaines cartes postales Vigilans qui seront adressées à une personne ayant besoin de soutien.

La participation au concours se fait à titre bénévole et ne donnera lieu à aucun échange financier, même si le participant est désigné lauréat du concours. Les participants au concours cèdent donc leurs droits sur les photographies remises à l'occasion du concours, pour les utilisations qui pourront être faites en lien avec le concours et ultérieurement.

Plus d'informations : 04 37 91 51 20 Mme VERNET Tamara